

Réponse à M. Bertrand Bimont, patron de « Orient Bimont »

L'Orient Bimont c'est quoi ?

Voyons Societe.com :

[L'ORIENT - BIMONT](#), société à responsabilité limitée est en activité depuis 14 ans. Implantée à CHATEAUNEUF DU RHONE (26780), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.. Son effectif est compris entre 3 et 5 salariés.

Sur l'année 2015 elle réalise un chiffre d'affaires de 740 200,00 €.

Le total du bilan a augmenté de 38,11 % entre 2014 et 2015.

Societe.com recense [1 établissement actif](#) et le dernier [événement](#) notable de cette entreprise date du 11-10-2016.

[Bertrand BIMONT](#), est gérant de l'entreprise L'ORIENT - BIMONT.

750 000 € par an, ça rapporte les « compléments », on reparlera de chiffres...

Voir pour les produits :

<http://www.laboratoiresbimont.fr>

L'accueil du site

Lorsque vous arrivez sur ce site, voilà une des images qui vous saute à la figure :



The image shows a website banner for Laboratoires Bimont. At the top, there is a navigation bar with the company logo (a white 'B' in a circle), the text 'Laboratoires Bimont Compléments alimentaires de pharmacopée chinoise', and icons for 'Fabrication FRANÇAISE' and ' Paiement sécurisé' (with logos for Visa, Mastercard, and PayPal). A 'Mon panier' icon is also present. Below the navigation bar, there are links for 'Secrets de perle®', 'Clinicasie®', 'Cinq saisons', and 'Cosmétique Perlansse®'. The main banner features a muscular man in red briefs. The text on the banner includes 'LA FORCE 3 DU TITAN', '100 % naturel', 'COMPLÉMENT POUR LE SPORT', 'GAMME CLINICASIE®', 'Lancement en septembre 2017', 'La Force 3 du titan', 'Booster sportif 3 en 1', and a price tag of '39 €' with a 'VOIR LE PRODUIT' button.

Première remarque, on n'est pas en présence d'un site spécialisé dans la MTC, ce site vend des compléments classiques mais est axé sur des remèdes chinois.

En ce qui me concerne, ma réaction, après quelques minutes c'est de fuir car je connais le coût des formules dans un labo spécialisé et j'en connais trois en Europe, [Planeta Verd](#) qui livre aux particuliers sans faire d'histoires toutes les formules traditionnelles, [Equilibre Sinovital](#) qui ne leur vend que des compléments maison non traditionnels, et [Sinolux au Luxembourg](#) spécialisé dans des extraits garantis « bios » qui exige la production d'un diplôme pour envoyer ses nomenclatures.

J'avais trouvé un autre fournisseur *Sinerba* mais un Institut du même nom semble se confondre avec *Sinopharma* sauf que le design des pots a changé et je ne retrouve pas une formule qui m'intéressait à l'époque.

Contestation à propos d'une prétendue confusion entre poudre et extrait

Elle survient ce jour à 12/17 en ces termes, :

bonjour monsieur metzer , je suis ravi que notre laboratoire est pu attirer votre attention, vos commentaires vous appartiennent et je n'ai pas a la juger par contre certaines informations sont fausses d'ou mon courriel ,

Puis on me cite :

"D'autre part, si la formule est correcte il s'agit [vraisemblablement](#) de poudres de plantes et non d'extrait concentré. «

La citation est sortie de son contexte :

Prenons pour commencer le cas d'une formule traditionnelle, savoir *Liu Wei Di Huang Pian*, donné comme tonique du Rein. En fait c'est aussi un tonique du Foie et un médicament utilisé notamment pour les troubles liés à la ménopause. Mais Bimont ne peut pas le dire à moins de tomber sous le coup de l'interdiction de certaines allégations. D'autre part, si la formule est correcte il s'agit vraisemblablement de poudre de plantes et non d'extrait concentré. En d'autres termes, recourir à ce type de produit n'est pas du tout avantageux. C'est pas cher en apparence mais en fait pour le double vous avez auprès d'un labo spécialisé non pas 60 g mais 100 gramme d'une poudre infiniment plus concentrée que l'on doit prendre dans un peu d'eau chaude car la perception des saveurs est primordiale dans le mode d'action. Là le degré de concentration n'est pas du tout indiqué, donc on ne sait pas ce que l'on achète exactement.

Nous utilisons pour l'ensemble de nos compléments des extraits de plantes séchées 5/1 et 8/1.

Oui mais ce n'est précisé nulle part et je peux le prouver.

J'ai souligné le mot important [vraisemblablement](#) : il invitait donc les clients potentiels à questionner le vendeur.

On ne peut strictement rien me reprocher.

Le problème c'est que la mention d'extrait est difficile à trouver. Elle ne figure pas dans la composition des produits.



3.5/5
Basé sur 6 avis

- AVIS CLIENTS
- DESCRIPTION
- PRINCIPES EN MÉDECINE CHINOISE*
- CONSEIL D'UTILISATION
- COMPOSITION

Ingrédients pour 4 gélules végétales (extraits de plantes) :

Rehmannia préparée racine (Radix Rehmannia praeparatae) (486 mg)

Cornouiller fruit (Fructus Cornus officinalis) 405 mg

Pivoine en arbre racine (Radix Paeonia suffruticosa) 162 mg

Jujubier fruit (Fructus Ziziphus jujuba) 162mg

Pachyme sclérote (Sclerotium Poria Cocos) 162mg

Plantain d'eau rhizome (Rhizoma Alisma orientale) 129,6 mg

Buplevre chinois racine (Radix Bupleurum chinense) 64,8 mg

Gastrodiae rhizome (Rhizoma Gastrodia elata) 48,6 mg

Additifs : Gélules végétales (Tunique)
Boîte de 100 gélules de 500 mg
Poids net 50 g

Fabrication française.

Mon panier

VOTRE FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

FRANCO DE PORT À PARTIR DE 80€

LIVRAISON 2 À 5J MAXI

Il se trouve que plus loin j'ai fait état d'un extrait à propos d'Artemisia :

Vendre 60 g de comprimés de *Ho Shou Wu* (polygonum multiflorum) en fourrant dans la tête des gens que cela fait repousser et foncer les cheveux blancs pour 29 € c'est se moquer du monde. Notez que l'on peut se procurer cette plante et traiter la racine antropomorphique en la faisant cuire avec des haricots noirs pendant 12 heures. Non seulement c'est plus avantageux mais vu la quantité on a des chances d'obtenir un résultat.

Pour l'artemisia annua 50 g. pour 45 € d'extrait dont on ne connaît pas le ratio ça fait cher !

Donc j'ai bien vu que là il s'agissait d'un extrait en agrandissant la photo de la boîte mais **le ratio est introuvable** et je m'en vais le démontrer.



Laboratoires Bimont
Compléments alimentaires de pharmacopée chinoise





Fabrication FRANÇAISE



Paiement sécurisé
VISA PayPal Mastercard

Secrets de perle® | Clinicasie® | Cinq saisons | Cosmétique Perlansse®

Recherche

0 article(s) pour la recherche sur "extrait"

Poudres ou extraits, oui il s'agit bien d'extraits et je n'ai pas affirmé le contraire, j'ai simplement dit que ne connaissant pas le ratio, dans ces cas la je tourne le talon.

Et le ration il est introuvable !

Voyons sur Google ce que ça donne en mettant « Laboratoire Bimont + Extrait » :

Artemisia annua (armoise annuelle) - 100 ... - Laboratoires Bimont

www.laboratoiresbimont.fr/artemisia_375.68.htm ▼

★★★★★ Note : 4,8 - 45 avis - 45,00 €

Plante connue pour ses effets anti paludisme et accompagnement des traitements du cancer. Contient 0.1% d'artémisine concentrée. Produit en France.

La je suis désolé, il y a 2 problèmes, c'est pas un ratio et quand on va sur la page on ne trouve pas l'indication du 0,1% dans la composition.



Artemisia

Artémisia est utilisé pour clarifier la chaleur vide de votre corps. Il rafraîchit le sang et élimine la canicule.

LA PRESSE EN PARLE

MODE CULTURE... PRODUITS SÈCHES, ET GRATUIT

SHOULDER LIST

ROCHE TOU CYRUS

+ Voir l'article

AVIS CLIENTS ▼

DESCRIPTION ▼

PRINCIPES EN MÉDECINE CHINOISE* ▼

CONSEIL D'UTILISATION ▼

COMPOSITION ▲

Ingrédients pour 4 gélules (extraits de plante) :

Armoise annuelle feuille (Folium Artemisia annua) 1620 mg

Additifs : Gélules végétales (Tunisie)

Boite de 100 gélules de 500 mg

Poids net 50 g

Fabrication française.

Moralité : chez Google ils sont plus malins que moi mais encore une fois pas de trace des ratios indiqués, et puis 0,1 % de principe actif ça fait penser à une simple poudre.

Je suis désolé mais je suis innocent de ce que l'on me reproche.

Voyons la suite...

Remède « folklorique »

Voici la citation signée Bimont sur mon Webmail :

Notre laboratoire respecte la législation française et notre fabrication est française, nous sommes donc garant de la traçabilité et de la qualité de nos compléments.

"Ce genre de labo exploite aussi des remèdes que je qualifierai de "folkloriques". La poudre de perle est un remède destiné à la peau. Je ne vois pas le rapport avec le millepertuis et la zen attitude. D'autre part, on ne doit pas vendre du millepertuis sans avertir les consommateurs d'un risque de photosensibilisation. On n'est plus dans la MTC mais dans la fantaisie.

Des études américaines ont en effet démontré que cette perle contient pas moins de 16 acides aminés : asparagine, alanine, serine, arginine, thréonine, méthionine, isoleucine, phénylalanine, lysine, acide glutamique, tyrosine, proline, cystéine, leucine, glycine, histidine.

On parlera de la législation française plus loin...

Poudre de perle

Quand j'ai parlé de « folklore », j'aurais dû m'expliquer davantage. La poudre de perle c'est un peu comme le Ginseng que l'on vante comme étant un lointain précurseur du « Viagra », ce qui est loin d'être le cas.

La poudre de perle c'est un peu le même genre de marketing, ça s'adresse aux « bonnes femmes », certes ce n'est pas du maquillage et je n'aime pas embrasser des « pots de peinture » on risque de se tâcher, ce que j'ai voulu dire c'est que ce marketing et la présentation du produit n'a rien de « traditionnel ».

Les marchands de compléments font des appels du pied à l'adresse de la clientèle féminine ou des sportifs, ce sont les deux genres de « cibles » les plus profitables et Orient – Bimont les exploite, les sportifs avec sûrement des compositions apparentées au célèbre baume du tigre, j'ai pas vérifié, peu importe, ça ne m'intéresse pas !

Alors quand on me présente une analyse d'un produit traditionnels chinois à la réputation aussi fabuleuse, en terme de vitamines, d'acides aminés et all à la fois ça m'énerve et ça m'incite à m'esclaffer. Voici ce que j'ai répondu :

document ci joint sur une étude du cnrs , effet de la poudre de perle

Quand on veut des acides aminés il existe des complexes pas cher, à mon avis il y a autre chose qui fait l'intérêt de la perle et ça vous a échappé, devinez quoi !

J'attends toujours la réponse alors je vais la donner : le choix de la poudre de perle pour la peau s'explique par la fameuse *doctrine des signatures* et nécessite de bien connaître l'esthétique chinoise. Les chinoises ont désiré obtenir un épiderme dont la texture de surface évoque le reflet nacré de la peau.

Bref quant je m'intéressé à un remède chinoise, je le considère en fonction des points de vue de la culture qui l'a conçu. Maintenant vendre des poudres, des crèmes à base de perle au prix où elles sont c'est à mes yeux un commerce frivole et comme tel assez méprisable. Je pense que s'il est légitime de souhaiter avoir une belle peau, quelque soit le sexe, il existe des alternatives efficaces plus économiques. Il y a pour ça la vitamine F ce sont des lipides d'origine végétale bien connus. Quand j'ai essayé autrefois l'huile de lin, dans le restaurant de quartier où j'avais mes habitudes, on m'a demandé ce que j'avais fait pour retrouver une *peau de bébé*...

Bon enfin les femmes qui ont des sous en trop en font ce qu'elles veulent mais quand elles en font trop pour leur façade j'ai le droit d'en penser ce que je veux et même de dire que ça me fait penser aux mœurs d'une corporation assez décriée si vous voyez ce que je veux dire...

La question des prix

Voyons maintenant les prix pratiqués je cite :

bonjour monsieur metzer , je suis ravi que notre laboratoire est pu attirer votre attention, vos commentaires vous appartiennent et je n'ai pas a la juger par contre certaines informations sont fausses d'ou mon courriel ,
"D'autre part, si la formule est correcte il s'agit vraisemblablement de poudre de plantes et non d'extrait concentré. «
Nous utilisons pour l'ensemble de nos complements des extraits de plantes séchées 5/1 et 8/1.
toutes nos formules composées sont tirés du grand livre d'eric marié sur la pharmacopée chinoise.
Concernant notre politique de prix, je vous laisse ce lien pour faire la comparaison des prix
<https://www.laboratoires-jz.fr>

Quelques images m'éviteront de longs commentaires :

LES LABORATOIRES JZ SPÉCIALISÉS DANS LA PHARMACOPÉE TRADITIONNELLE CHINOISE



Laboratoires de
Pharmacopée
Traditionnelle
Chinoise

LE SAVOIR MILLÉNAIRE

TOUTES LES CATEGORIES



NOS FORMULES

QUI SOMMES-NOUS ?

NOTRE JARDIN BOTANIQUE

Accueil > NOS FORMULES > Tonification > Sang > G26 / GUIPI TANG



G26 / GUIPI TANG

Disponibilité : En stock

60,00 €

Conditionnement - Flacon de 120 gélules

Nom ou Référence du praticien*

* Champs obligatoires

C'est 40 € chez Bimont, OK mais voici le prix chez Planeta Verd :

GUI PI PIAN/KWEI PI PIAN/LILLY FORM (600mg*60)



Laisser mon avis »

● En stock

Réf. : GS18A

Boîte de 600mg*60 comprimés



Paiement sécurisé



Fidélité récompensée



Livraison rapide

9,43 €^{HT}

Quantité :

1

AJOUTER AU PANIER

AJOUTER À MA LISTE

Donc je n'ai pas mis en cause la qualité des extraits de Bimont, j'ai démontré que l'on ne sait pas ce que l'on achète et que Planeta verd ou un autre fournisseur spécialisé est en mesure de pratiquer des prix 5 à 6 fois moindre.

J'ai encore une observation à faire c'est que si <https://www.laboratoires-jz.fr/> vend beaucoup trop cher, son site est nettement plus professionnel. Il est aussi plus lisible mais bon chacun fait ce qu'il veut et moi aussi à partir du moment où je ne dis pas de conneries.

A propos de l'ordonnancier d'Eric Marié

Je cite :

toutes nos formules composées sont tirés du grand livre d'eric marié sur la pharmacopée chinoise. Concernant notre politique de prix, je vous laisse ce lien pour faire la comparaison des prix <https://www.laboratoires-jz.fr>

Oui ai-je dit le contraire ?

La médecine traditionnelle chinoise et particulièrement sa phytothérapie constitue une discipline complexe qui nécessite des années d'étude. On peut pratiquer l'acupuncture ou le Gi Gong thérapeutique avec succès et ne rien connaître de la phyto. J'ai mis à disposition sur le Cloud de nombreux ouvrages de médecine chinoise dont le Grand Formulaire d'Eric Marié qui a classifié les très nombreuses formules traditionnelles. On ne peut pas utiliser des formules de MTC sans l'aide d'un thérapeute qualifié et ces thérapeutes se fournissent non pas auprès de fabricants de compléments "grand public" mais de laboratoires très spécialisés.

Qu'ai-je dit de mal ?

Certes on trouve la référence à Eric Marié mais elle est bien cachée dans un onglet téléchargement. Cet onglet existait-il en 2016 ?

Mais là n'est pas la question, je parlais surtout de « fabricants (de compléments) orientés grand public ». Cela dit les nombreuses déclinaisons de produit à base de perles c'est, dans le style de marketing, très « grand public ».

GAMME COSMETIQUE **Perlanesse® Luxe**
Le secret de beauté de la reine Cléopâtre et de l'impératrice Ming

GAMME COSMETIQUE Perlanesse® Luxe 8 PRODUITS Trier par: Sélectionnez valider

<p>PROMO</p> <p>Coffret Perlanesse "Eclats de Perle"</p> <p>Coffret contenant les deux soins jour Perlanesse, Keimi et Ikken, et un pot d'infiniment Perle</p>  <p>340,00 € 199,00 €</p> <p>AJOUTER</p> <p>REF : 378000180911 2</p>	<p>PROMO</p> <p>Coffret Perlanesse "Trésors de Perle"</p> <p>Coffret contenant les deux soins nuit Perlanesse, Shin'ya et Yume, et un pot d'infiniment Perle</p>  <p>390,00 € 199,00 €</p> <p>AJOUTER</p> <p>REF : 378000180922 0</p>
<p>PROMO</p> <p>IKKEN contour des yeux mirifique bio</p> <p>Contour des yeux anti-rides, anti-cernes et anti-poches. Efface immédiatement, sous 24h et 28 jours.</p> 	<p>PROMO</p> <p>KEIMI crème de jour sublimate bio</p> <p>Crème de jour à l'effet tenseur, agit sur l'éclat et l'hydratation du visage. Ingrédients naturels et actifs à l'efficacité prouvée.</p> 

Je sais que de nos jours les genres ont tendance à se mélanger mais l'on peut tout de même citer en exemple *Sinolux* qui ne présente aucune description de produits particuliers, *Equilibre*, *Planeta verd*, sont certes moins austères mais leur job est uniquement la déclinaison d'une majorité écrasante de produits traditionnels, la nomenclature est très longues, on trouve toutes les formules référencées par Eric Marié (que j'ai bien connu à Tournai) des années avant qu'il n'en vienne à enseigner en Chine, tout le matériel pour l'acupuncture. Bref aucune comparaison possible !

Et c'est beaucoup moins cher !

La référence aux pages d'Eric Marié pose problème

Les produits sont reliés à des allégations à *caractère thérapeutique* et Bimont opère sous le régime des *compléments alimentaires*, alors quand j'ai soulevé le problème on a essayé de m'impressionner en me sortant des conneries. Voici un exemple :

je n'ai rien contre une critique et elle sont des fois bien constructives, par contre je ne peux accepter de fausses informations, effectivement il n'y a aucune urgence je viens seulement de tomber sur votre post, j'ai légalisé la pharmacopée chinoise en France en 2012 en disposant aujourd'hui de pres de 80 AMM, nous sommes le premier laboratoire français a avoir réussi ce challenge, les autres ne sont pas en France, et ne garantissent en aucun cas le respect de la législation en cours , ainsi que les obligations d'affichages sur leurs étiquettes protégeant le consommateur.

cordialement

Bertrand Bimont
direction@laboratoiresbimont.fr

M. Bimont prétend avoir *légalisé la pharmacopée chinoise en 2012 en disposant aujourd'hui de 80 AMM*.

J'ai donc demandé à voir parce qu'il faut dire que par la suite l'intéressé s'est référé à la législation sur les compléments.

Bonjour les amm ne sont pas celles que vous citez c'est à dire pharmaceutiques, ces amm sont. Un dépôt (un dossier) en article 15,16,ou 17 à la dgccrf, c'est une autorisation de mise sur la marche délivré par cette organisme non par celui du ministère de la santé , elles garantissent l'origine, le façonnage , la tracabilite ainsi que l'intégrité des affichages obligatoires sur l'étiquetage , et les respect des listes de plantes autorisés en france, les compléments alimentaires et leurs législations sont gérés par la dgccrf, et le coup n'est pas comparable aux amm pharmaceutiques, tout les compléments alimentaires dont la pharmacopée chinoise sont légifères par un décret français le décret 352 du 20 mars 2006 voila pour les informations
cordialement

En fait il ne peut pas s'agir d'AMM car les AMM ne concernent que les médicaments. Il ne s'agit pas davantage d'autorisation de « mise sur le marché ». Ce dont parle mon interlocuteur c'est de la conformité de l'étiquetage. A supposer qu'il convienne à la DGCCRF à moi, il ne me convient pas et j'ai expliqué pourquoi.

Mais encore une fois ce que je reproche à ce marchand c'est de vendre trop cher à des gens ignorants. Ce n'est pas illégal mais c'est très IMMORAL et je ne supporte pas que l'on profite de l'ignorance des gens ordinaires pour, en somme, les plumer !

Voyons le décret 352 du 20 mars 2006

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000638341>

Je cite l'article 2 dudit décret :

Aux fins du présent décret, on entend par :

1° " Compléments alimentaires ", les denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique seuls ou combinés, commercialisés sous forme de doses, à savoir les formes de présentation telles que les gélules, les pastilles, les comprimés, les pilules et autres formes similaires, ainsi que les sachets de poudre, les ampoules de liquide, les flacons munis d'un compte-gouttes et les autres formes analogues de préparations liquides ou en poudre destinées à être prises en unités mesurées de faible quantité ;

2° " Nutriments ", les substances suivantes :

- a) Vitamines ;
- b) Minéraux ;

3° " Substances à but nutritionnel ou physiologique ", les substances chimiquement définies possédant des propriétés nutritionnelles ou physiologiques, à l'exception des nutriments définis au 2° et des substances possédant des propriétés exclusivement pharmacologiques ;

4° " Plantes et préparations de plantes ", les ingrédients composés de végétaux ou isolés à partir de ceux-ci, à l'exception des substances mentionnées au 2° et au 3°, possédant des propriétés nutritionnelles ou physiologiques,

à l'exclusion des plantes ou des préparations de plantes possédant des propriétés pharmacologiques et destinées à un usage exclusivement thérapeutique.

Je souligne pour les gens qui auraient cassées leurs lunettes...

Mélange des genres

On est passé d'une prétention d'avoir « légalisé la pharmacopée française » en 2012 avec obtention de 80 AMMs à des histoires d'étiquetage et mon interlocuteur me fournit la preuve qu'il est en infraction avec la loi.

En effet, ce qu'il vend ce ne sont pas des compléments alimentaires mais des médicaments chinois.

Où il est incompetent et mélange tout ou il m'a pris pour un con et a voulu m'impressionner, mais c'est complètement raté !

Ca tourne au vinaigre, voici la suite :

Agacement et menaces

Bonjour vous commencez à sérieusement m'agacer , visitez le site de la dgccrf. Et vous verrez l'ensemble des amm sont visibles maintenant je prends actes de vos menaces et je vais de mon côté faire le nécessaire à votre encontre de façon légale , je suis resté très courtois mais vous poussez le bouchon un peu loin vous aurais prochainement de mes nouvelles

Envoyé de mon iPhone

Le 28 févr. 2018 à 18:12, Jd.metzger <jd.metzger@protonmail.com> a écrit :

La réplique (cinglante)

Monsieur,
L'agacement est réciproque.

Apparemment vous ne savez pas ce que c'est qu'une « menace » : une menace comporte l'obligation de faire ou de ne pas faire quelque chose sous peine d'un désagrément quelconque. Il n'y a nulle part de chantage !

Il ne s'agit pas de cela, vous avancez des choses, je vous demande de les prouver ou de m'expliquer car je ne sais pas tout.

(...)

Si quelques justifications existe sur le site de la DGCCRF vous me donnez l'url ce sera une occasion d'informer.

Maintenant je ne vais pas chercher dans une usine à gaz comme en fabrique les officines administratives, je ne sais même pas ce qu'il faut chercher alors je ne risque pas de trouver.

Vous venez de me menacer de représailles légales.

J'éprouve une sainte horreur à l'égard de ce genre de pratiques et vous n'êtes pas en mesure de faire quoique ce soit.

Je vous signale qu'en matière de délit de presse la prescription est de 3 mois et elle m'est acquise.

Maintenant vous m'avez déterminé à une chose, c'est de publier toute la correspondance ou du moins les éléments saillants en laissant à mes lecteurs le soin de juger. Je ne doute pas de leurs conclusions.

Vous auriez du y regarder de plus près avant de m'interpeller, je sais ce que je fais (...)

Je vous prie de baisser d'un ton (...)

Jean Daniel Metzger

Bimont s'est mis aux abonnés absents

Des réponses je n'en attends plus, tout ce que j'ai répliqué est absolument IRREFUTABLE !

Alors j'ai cherché sur le site de la DGCCRF et évidemment je n'ai rien trouvé ou du moins rien qui puisse innocenter mon agresseur.

Mais je suis tombé sur une liste de 540 plantes qui ont été libérées et sont utilisables dans des compléments alimentaires. Je dis bien des compléments alimentaires et pas des compositions qui se présentent ouvertement comme des médicaments appartenant à la tradition chinoise.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029254516&dateTexte=20180228>

Je ne savais pas qu'un demi millier de plantes avaient été « libérées », c'est une bonne nouvelle mais voilà, cette évolution ne change rien à la situation de M. Bimont.

J'ajoute que si je me donnais la peine de chercher dans chaque formule, je trouverais des plantes encore interdites en tant que compléments alimentaires.

Poria Cocos alias *Fu ling* par exemple... Certes cette plante n'est pas dangereuse, on la trouve dans des préparations pour des soupes toniques dans les boutiques de mangeaille asiatique mais je rappelle que l'essentiel de l'infraction réside dans les allégations thérapeutiques accolées aux formules.

Que fait la police ?

Je dis que ce genre de commerce n'a pas sa place or d'une pharmacie et que le seul fait d'indiquer le nom traditionnel d'une formule chinoise est suffisant pour constituer l'infraction. Alors quand en plus on ajoute la page du formulaire d'Eric Marié cela revient à se jeter dans la gueule du loup.

Je me demande si au lieu d'alerter la DGCCRF, il ne faudrait pas signaler ça à l'ANSM car c'est cette officine qui est compétente. Je ne l'apprécie gère mais ce qui me révulse ce sont les prix pratiqués. Je ne dirais rien, bien au contraire si ces prix restaient dans des marges raisonnables.

Or, sur cette question de prix on ne peut strictement rien me reprocher. Si j'ai bonne mémoire, M. Bimont a commencé à s'énerver quand je lui ai communiqué le prix du *Gui Pi Tang* chez *Planeta Verd*.

20 000 clients, 600 prescripteurs, parlons en !

M. Bimont revendique 20 000 clients et l'apport de 600 prescripteurs.

Il n'y a pas, en France, 600 thérapeutes diplômés en MTC qui se seraient spécialisés en phytothérapie. Il s'agit avant tout d'acupuncteurs et si ce sont vraiment des gens qui ont étudié la MTC, ils ne sont pas assez stupides pour diriger leurs patients sur des boutiques aussi ruineuses.

Si toutefois, 600 praticiens envoient des clients sur le site de M. Bimont il ne peut s'agir en majorité que de « naturos ».

20 000 clients, possible mais sur plusieurs années et on ne peut pas avoir d'indications sur le % de fidélité. Le C.A. ne prouve qu'une chose c'est que la crédulité ambiante e, manière de médecine alternative est un véritable fléau.

Les avis ?

Ils sont nombreux c'est vrai mais la majorité sont insignifiants. C'est du reste la même chose sur tous les sites de vente de compléments par correspondance y compris sur Iherb. Il ne faut pas se leurrer, y compris sur ce site mondialement connu, les appréciations argumentées par des précisions vraiment médicales sont minoritaires. Mais le peu qui existe est sans comparaison avec ce qu'on trouve aux U.S.A. pour quelques produits phares. Je dis bien « produits phares » car sur Iherb il y a *à boire et à manger*. Cela dit cela ne me pose aucun problème, je cherche des produits bien déterminés donc tout ce qui est cosmétiques et Cie je ne les vois pas !

Je donne en page suivante le début de la page réservée aux avis, ça concerne des histoires de délai, bon arrivage, j'ai vu des avis positifs mais toujours vagues sous certains produits, sont-ils vérifiés ?

Source : <http://www.avis-verifies.com/avis-clients/laboratoiresbimont.fr>

J'engage tous ceux qui le peuvent à poster un lien vers cet article en me le signalant si possible.

Jean Daniel Metzger

Le 28 février 2018-02-28

Avis client  5 / 5

Expédition rapide. Qualité des produits excellente.

*le 25/02/2018 par DAMIEN S.
suite à une commande du 17/01/2018*

Avis client  5 / 5

Suivi du colis très appréciable !

*le 17/02/2018 par SING G.
suite à une commande du 16/01/2018*

Avis client  5 / 5

Très sérieux, livraison rapide et super produit.

*le 14/02/2018 par De j.
suite à une commande du 09/01/2018*

Avis client  4 / 5

Pas de pb

Voyez vous-même il y en a des kilomètres comme cela !

Voyons les avis sur la qualité et l'efficacité des produits...

AVIS CLIENTS



15/11/2017

Excellent

M. Patrick



05/10/2017

aucun effet au traitement

P. Eveline



02/06/2017

trop récent , je n'ai pas encore de résultat

W. André



08/03/2017

très légère amélioration

D. William



01/03/2017

Baisse des acouphènes, mais surtout baisse de la glycémie pour mon ami diabétique.

I. Dolores



01/03/2017

Je suis à mon 40^ejour pr l'instant baisse un peu des acouphènes mais il fait attendre les 3 mois pour voir si ce produit les baisse vraiment à revoir donc ds 60 jours

b. charleen/arlette

Je ne conteste pas l'authenticité de ces témoignages mais bon si Bimont n'a que ça à montrer depuis que le complexe existe, complexe qui ne mentionne aucune source traditionnelle, c'est maigre.

Voyons pour l'Artemisia :

Avis clients



29/01/2018

Si c'est bien ARTEMISIA ANNUA, je connaîtrais le résultat du produit que dans quelques mois. **d. simone**



23/01/2018

Je ne connais pas encore les résultats, mais je suppose qu'ils seront bénéfiques **p. christiane**



22/01/2018

efficace **B. Claire**



22/01/2018

PRODUIT EXTRAORDINAIRE **B. ANDRE**



19/01/2018

Bon produit ,commande reçu très rapidement **n. patrice**



07/01/2018

conforme à mes attentes **L. Catherine**



30/12/2017

bons résultats de scanner **V. Jacqueline**



25/12/2017

Pas termine trzitement **p. maud**



12/12/2017

avec assez peu de recul encore, je pense que le produit est très bon ! **B. Christine**



04/12/2017

conditionnement très correct. Pour moi le produit est très efficace **r. therese**

Conditionnement correct, c'est la moindre des choses et on s'en tape !

Efficace selon Claire mais sur quoi au juste ?

J'arrête là ! Je ne déteste pas, quand on me chie dans les bottes en me menaçant des foudres de la justice, répliquer vertement et clouer le bec de l'intervenant mais je préférerais regarder un film ou lire un livre que de passer du temps à ce genre de joute. Et il serait temps que l'on se rende compte que je ne suis pas un amateur !